



MAIRIE DE TILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Catherine MARTIN, Maire.

Présents : Catherine MARTIN, Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER, Luc DEMONCHY, Claudine PETIT, Christophe BURDIN, Anaïs CAMUS, Rodolphe CHAPON, Sandrine TANNIERE (arrivée à 19h09), Véronique VERSCHUEREN.

Absents excusés : Patrick BOYER donne pouvoir à Daniel VANDENABEELE, Louisya LECHEVIN donne pouvoir à Sandrine TANNIERE, Guillaume GAMAIN donne pouvoir à Catherine MARTIN, Bénédicte PREVOST donne pouvoir à Stéphanie CORDONNIER.

Absent : Alexandre BONNARD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Anaïs CAMUS est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 9 juin 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin a été transmis aux élus.

Arrivée de Madame TANNIERE à 19h09.

Madame TANNIERE souhaite apporter les modifications suivantes au procès-verbal du 9 juin 2023 :

- Point 8 (motion aéroport), paragraphe 5 : au lieu de lire « Madame TANNIERE insiste sur la nécessité (...). Par ailleurs, elle alerte sur le fait qu'il faudra être vigilant à l'approche des JO 2024 car l'aéroport mise dessus pour augmenter les vols », il y a lieu de lire « Madame TANNIERE évoque la nécessité (...) Par ailleurs, à l'approche des JO 2024, l'augmentation du trafic nécessitera un dialogue avec l'aéroport ».
- Point 8 (motion aéroport), paragraphe 7 : au lieu de lire « Madame TANNIERE pense qu'il faut conserver un espace de dialogue dans la motion et exiger plus de l'aéroport », il y a lieu de lire « Madame TANNIERE pense qu'il faut conserver un espace de dialogue dans la motion afin de pouvoir négocier plus avec l'aéroport pour la commune ».

- Point 8 (motion aéroport), paragraphe 9 : au lieu de lire « Madame TANNIERE souhaite avoir plus d'information sur la DSP (...) », il y a lieu de lire « Madame TANNIERE trouve important que le conseil est plus d'information sur la DSP (...) ».

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

2. Délibération pour instaurer permis de démolir

Madame le Maire indique qu'afin d'être en conformité avec le PLU de la commune et être informée de toute démolition sur la commune, elle souhaite instaurer le permis de démolir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer le permis de démolir sur la commune de Tillé.

3. Délégation de service public fourrière

Madame le Maire expose qu'une convention transitoire avec Allo dépannage avait été signée pour une durée d'un an afin d'assurer les mises en fourrière des stationnements gênants et abusifs sur la commune dans l'attente d'effectuer un marché public et désigner un délégataire de service public. Toutefois, la convention transitoire étant arrivée à échéance le 8 août 2023, Madame le Maire explique qu'il est impératif de lancer dans les plus brefs délais un marché pour l'attribution du service de fourrière avec mise en concurrence, afin de respecter la réglementation en vigueur. Par ailleurs, afin d'assurer la continuité du service, et suivant décision du maire n°01/2023, elle informe les élus qu'elle a signé une nouvelle convention transitoire avec allodépannage pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 7 février 2024 en attendant la mise en place de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à lancer une procédure de délégation de service public pour le service de fourrière et signer tous les documents afférents.

4. Délibération participation SIRS

Madame le Maire rappelle que le budget du SIRS est principalement alimenté par les factures de cantines/périscolaire et par les participations que verse chaque commune adhérente au SIRS. Lors du vote du budget 2023 de la commune, les crédits nécessaires à la participation de la commune de Tillé pour le SIRS ont été budgétisés. Toutefois, lors des appels de fonds, la trésorerie exige désormais (à compter de l'appel de fonds de septembre) une délibération dans laquelle chaque commune membre acte sa participation au SIRS, faute de quoi les appels de fonds seront rejetés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de la participation de la commune au SIRS, qui s'élève à 131 076,10 € pour l'année 2023.

5. Délibération emploi agence postale

Madame le Maire indique que les travaux de l'agence postale sont presque terminés et qu'il ne manque plus que le plexi-glass de protection afin de pouvoir ouvrir l'agence. Elle précise que ce dernier sera installé vendredi 29 septembre et que l'ouverture de l'agence postale est fixée au lundi 2 octobre 2023. Madame le Maire explique que, dans un premier temps, l'agence sera tenue par les secrétaires de mairie. Toutefois, cette solution n'étant pas viable au long terme, elle fait part de son souhait de recruter un nouvel agent et de revoir les horaires d'ouverture de l'agence postale communale (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h, soit un volume horaire de 10h

semaine) afin d'augmenter l'amplitude horaire pour que le service puisse bénéficier au plus grand nombre.

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non complet de 10 heures par semaine.

Madame TANNIERE demande s'il faut délibérer dès aujourd'hui pour le recrutement d'un agent. Elle pense qu'il serait préférable d'attendre l'ouverture de l'agence postale pour voir comment elle fonctionne avant de recruter quelqu'un.

Madame CORDONNIER pense quant à elle qu'il est préférable d'embaucher quelqu'un dès maintenant car le secrétariat ne pourra pas assumer la charge de travail supplémentaire générée par l'agence postale.

Madame TANNIERE souhaite connaître le coût de cet emploi pour la commune. Madame le Maire lui indique que le salaire (hors charges) s'élève environ à 500 €.

Madame PETIT précise qu'il y a une participation de la Poste. Madame le Maire confirme que cette participation s'élève à 1090 € par mois et insiste sur la nécessité de recruter un agent dès maintenant car en cas d'arrêt maladie ou d'absence au secrétariat, les secrétaires ne pourront pas faire face entre l'accueil, le téléphone et l'agence postale. Madame le Maire rappelle, par ailleurs, qu'en ce moment, le secrétariat est déjà à flux tendu car il n'y a plus d'ASVP.

Madame PETIT demande si les secrétaires de mairie, qui tiendront la poste en attendant le recrutement d'un agent dédié, auront le droit à une prime. Madame le Maire lui répond que c'est à réfléchir mais qu'à priori ce ne sera pas le cas puisque la poste sera tenue sur du temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 pour – 3 abstentions : Anaïs CAMUS, Sandrine TANNIERE et Louysia LECHEVIN) de créer un poste d'adjoint administratif à temps de complet de 10h/semaine pour tenir l'agence postale communale.

6. Délibération mise en place de payfip régie pour inoé

Madame le Maire propose aux élus de délibérer afin de créer une régie de recette pour les factures de cantine et de centre de loisirs et de mettre en place payfip régie sur inoé afin que les parents puissent payer directement en ligne par carte bleue ou virement. Ce système permettra d'éviter les factures impayées, les lettres d'huissier et les délais de facturation puisque les parents paieront dès la réservation sur inoé. Elle souhaite mettre en œuvre ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame CAMUS fait part de ses inquiétudes concernant la période transitoire, car les parents recevront la facturation du mois de décembre et devront en plus payer pour le mois de janvier. Elle insiste sur la nécessité de bien communiquer et d'informer les familles qu'elles pourront réserver pour une semaine, deux semaines, 3 semaines, etc. (pas d'obligation de réserver un mois entier d'un coup).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une régie de recette pour la cantine et le centre de loisirs et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de payfip régie.

7. Délibération mise en place d'une régie pour la salle des fêtes et mise en place d'un TPE à l'accueil

Madame le Maire indique avoir constaté des dégradations dans les salles des fêtes lors des locations. Elle informe donc les élus qu'elle a entrepris de modifier la convention de location, de mettre en place un état des lieux papier et d'instituer une caution.

Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place une régie de recette pour les salles des fêtes.

Madame le Maire propose également, d'élargir la régie au cimetière et de mettre en place un TPE à l'accueil de la mairie afin de prendre les cautions par empreinte bancaire. A ce sujet, elle informe les élus qu'un devis a été demandé auprès du crédit agricole (en attente de retour de leur part). En attendant pour avoir un ordre d'idée du coût, une estimation a été réalisée sur internet :

- à l'achat : 369 € HT + 9 € HT/mois (frais d'abonnement mensuel et passerelle de connexion)
- à la location : 18,90 € HT/mois + commission entre 0,39% et 0,99% selon le volume de transaction.

Madame PETIT est d'accord pour la mise en place d'une caution à condition que les salles des fêtes sont irréprochables.

Madame le Maire indique qu'il est difficile de restaurer les salles des fêtes, notamment la salle vitrée qui est dangereuse et amiantée. Elle rappelle toutefois, que les salles des fêtes ne sont pas louées cher.

Monsieur CHAPON indique qu'il faut lister tous les éléments dans l'état des lieux et demande qui fait l'état des lieux actuellement. Madame le Maire lui répond que c'est principalement Monsieur DEMONCHY qui assure l'état des lieux, et quelque fois Monsieur BOYER.

Monsieur BURDIN suggère d'augmenter le prix des salles des fêtes de 50 € afin de rémunérer la personne qui fait l'état des lieux et pense que cela en motivera peut-être d'autre personne pour faire l'état des lieux. Monsieur DEMONCHY déplore que personne ne souhaite le faire bénévolement.

Madame PETIT estime qu'il n'y a pas assez d'information pour se prononcer sur la mise en place du TPE. Madame TANNIERE demande s'il est possible de demander des chèques de caution en attendant d'avoir plus d'information. Madame MARTIN lui confirme que si une régie est créée, il sera possible de demander des cautions par chèque en attendant la mise en place du TPE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une régie de recette pour la salle des fêtes et le cimetière. En revanche, le vote sur la mise en place d'un TPE à l'accueil de la mairie est reporté dans l'attente d'avoir plus d'information sur le coût financier.

8. Délibération habilitation signature mandat SEPA

Madame le Maire explique qu'afin de permettre à la commune de payer des factures par prélèvement direct, comme EDF ou la taxe foncière, la trésorerie demande de délibérer afin d'habiliter Madame le Maire à signer les mandats de prélèvement SEPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'habiliter Madame le Maire à signer les mandats de prélèvement SEPA.

9. Délibération plateforme multiservices

Madame le Maire expose que la CAB a développé une plateforme multiservices à destination de ses communes membres afin de leur permettre d'être assister dans divers domaines, tels que les ouvrages d'art, la voirie, les espaces verts, le fleurissement, les bâtiments communaux, les dossiers de subventions, etc.

La plaquette de présentation du dispositif a été adressé aux élus et Madame le Maire leur propose de délibérer afin d'adhérer au dispositif et l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Pour information, elle rappelle que les coûts des prestations intellectuelles sont les suivants :

- Catégorie A (ingénieur, attaché, ...) : 50€/h déplacement inclus
- Catégorie B (technicien, rédacteur, ...) : 40€/h déplacement inclus

→ Catégorie C (adjoint technique, administratif) : 30€/h déplacement inclus

Madame TANNIERE demande si des gens de la communauté d'agglomération du Beauvaisis peuvent monter des dossiers de subventions pour la commune. Madame le Maire lui répond que c'est possible, mais qu'elle souhaite d'avantage faire appel aux services de l'agglomération pour la réfection de voirie.

Monsieur VANDENABEELE précise, qu'au-delà de donner un coup de main, passer par la plateforme multiservice, permet d'accéder au tarif de l'agglomération.

Madame PETIT souhaite savoir si cette convention lie la commune et l'oblige à passer par les services de l'agglomération. Madame le Maire la rassure, ce n'est pas parce que l'on signe la convention pour adhérer à la plateforme multiservices de l'agglomération du Beauvaisis que la commune sera obligée de faire appel à ses services. La commune conserve son indépendance et ne sollicite la plateforme qu'en cas de besoin. Elle rappelle, par ailleurs, que l'adhésion à la plateforme multiservice est gratuite et que la commune ne paie qu'à la prestation.

Monsieur BURDIN fait part de son inquiétude de voir Tillé se transformer en quartier de Beauvais. Il pense qu'il faut continuer de faire appel à l'agglomération du Beauvais mais qu'il faut rester vigilant afin que Tillé conserve son indépendance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la plateforme multiservices et d'habiliter Madame le Maire à signer la convention afférente.

10. Délibération rapport d'activité SE 60

Madame le Maire indique que le SE60 a transmis son rapport d'activité 2022 qui a été transmis aux élus par mail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2022 de SE60.

11. Délibération subvention caméra sente piétonne

Madame le Maire expose avoir reçu un devis de NTI concernant l'installation d'une caméra dans la sente piétonne à créer entre la rue des Magnolias et la rue de l'Eglise. Avec l'installation du mât, le devis s'élève à 9 325,12 €. Madame le Maire souhaite délibérer afin que les élus l'autorisent à réaliser les travaux et à solliciter des subventions pour ce projet.

Madame le Maire rappelle, par ailleurs, que la commune a obtenu les dérogations de la part du conseil départemental et de la CAB, l'autorisant à réaliser les travaux de la sente sans attendre l'attribution des subventions. Le devis signé a donc été renvoyé à Oise TP fin août. Les travaux s'élèvent à 39 666,95 €. Enfin, pour ce qui est de l'éclairage de la sente, la commune reste dans l'attente d'un retour de SE60 pour savoir à quelle échéance les travaux pourront être effectués.

Madame TANNIERE souhaite savoir si un autre devis, en dehors de celui de NTI, a été réalisé. Madame le Maire lui répond que non car NTI a la gestion de toutes les caméras de la commune et qu'il n'est pas possible de faire autrement.

Madame TANNIERE estime que le devis est cher pour une caméra. Madame le Maire est d'accord avec elle. Monsieur VANDENABEELE explique que l'objectif est de brancher la caméra sur un des candélabres qui sera installé par SE60 afin de diminuer les coûts et économiser le prix du mât.

Monsieur BURDIN constate que proportionnellement, l'installation d'une caméra va coûter 10 000 € alors que la sente en elle-même va coûter 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux et d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions pour ce projet.

12. Délibération éclairage public rue Notre Dame des Champs

Madame le Maire explique avoir été sollicitée par des habitants de la rue Notre Dame des Champs, afin de renforcer la sécurité dans cette rue. Elle pense qu'il est nécessaire de s'occuper de l'éclairage public et précise avoir eu une proposition financière de SE60 qui s'élève à 48 502,68 € hors taxe avec un reste à charge commune de 9 700,54 € HT. Madame le Maire propose donc aux élus de délibérer afin d'installer de l'éclairage public dans cette rue en sollicitant des subventions auprès de SE60.

Madame le Maire précise que la voirie n'est pas encore faite dans cette rue car il reste des terrains à bâtir à vendre mais que réaliser l'éclairage public définitif permettrait d'ores et déjà de sécuriser la rue. Monsieur VANDENABEELE explique qu'en réalisant l'éclairage définitif tout de suite, cela permet à la commune d'obtenir 80% de subvention de la part de SE 60 alors que l'éclairage provisoire n'est pas subventionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux et d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de SE60 pour ce projet.

13. Délibération éclairage stade de foot

Madame le Maire expose qu'il manque un éclairage sur le stade de foot de Tillé afin que les entraînements se fassent en toute sécurité et qu'elle a sollicité un devis qui s'élève à 11 976 €. Madame le Maire souhaite donc délibérer afin que le conseil municipal l'autorise à réaliser ces travaux et à demander des subventions auprès du conseil départemental, de l'agglo et de la FAFA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux et d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions pour ce projet.

14. Délibération prix sortie jeunes parc astérix

Madame le Maire indique que le 25 octobre 2023, la commission jeunesse propose une sortie aux ados âgés de 12 à 17 ans au parc Astérix et qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs de cette sortie : 20€ pour les jeunes de Tillé et 35€ pour les extérieurs. Les billets des accompagnateurs sont gratuits.

Monsieur CHAPON souligne que les élus n'ont pas le choix puisque les flyers ont déjà été distribués. Madame le Maire rappelle que les tarifs ont été délibérés en commission jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la sortie au parc astérix à 20€ pour les jeunes de Tillé et à 35€ pour ceux extérieurs à Tillé.

15. Modification création d'emploi agent de police municipale : ouverture au grade de brigadier-chef

Madame le Maire expose que lors du dernier conseil municipal, il a été délibéré la création d'un poste de policier municipal afin de remplacer l'ASVP, partie le 1^{er} septembre. Toutefois, le poste n'a été ouvert qu'au grade de gardien-brigadier. Or, parmi les candidatures reçues, 3 personnes relevées du grade de brigadier-chef. Aussi, Madame le Maire souhaite délibérer pour ouvrir ce poste au grade supérieur afin d'augmenter les chances de la commune de recruter rapidement un agent.

Madame CAMUS souhaite savoir combien gagne un agent de police municipale. Madame le Maire répond que les agents, reçus en rendez-vous, touchent entre 2500 et 3000 euros par mois, en incluant les primes et les heures supplémentaires (horaires de nuit et dimanche).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir le poste de policier municipal au grade de brigadier-chef.

16. Délibération régime indemnitaire police municipale

Madame le Maire explique que le statut des agents de police municipale ne leur permet pas de bénéficier du RIFSEEP (c'est-à-dire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ils bénéficient toutefois d'un régime indemnitaire (indemnité spéciale de fonction) qui leur est spécifique et pour lequel elle souhaite délibérer, afin de le mettre en place, sans quoi la commune ne parviendra pas à recruter un agent.

Monsieur BURDIN pense que si la commune parvenait à récupérer l'argent des amendes de stationnement, le salaire de l'agent de police municipale serait financé.

Madame CAMUS demande si l'aéroport peut prendre en charge tout ou partie du salaire de l'agent de police municipale car c'est en raison de l'aéroport que la commune a besoin de recruter cet agent. Madame le Maire indique que certaines communes commencent à être impactées par des parkings privés qui se développent sur leur commune et que ce serait peut-être l'occasion de créer une police mutualisée avec les autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction pour les agents de police municipale.

17. Infos diverses :

- Information reprise de concession : Madame le Maire informe les élus que Mme GONNET Michelle, résidant 24 rue du Calvaire, souhaite rendre à la commune une concession qu'elle a acquis.
- Campagne de stérilisation des chats et demande de subvention auprès de la fondation Bardot : Madame le Maire informe les élus qu'une campagne va être organisée par l'intermédiaire de la SACPA/Fondation Clara qui installera des cages dans des propriétés privées afin de capturer et stériliser les chats errants qui se propagent dans la commune. Un dossier de subvention sera également déposé auprès de la fondation BARDOT afin qu'une partie financière soit prise en charge.
- Table de ping-pong : l'installation aura lieu entre le 24 et le 30 novembre 2023
- Arrêt de bus : Madame le Maire informe les élus qu'elle a fait une demande pour retirer l'arrêt de bus rue de l'île de France, en face du café, car le bus ne s'y arrête plus. Elle précise que cela permet de créer 2 places de stationnement supplémentaires.
- Autres informations diverses :
 - Madame PETIT indique avoir récupéré les kits pour l'opération nettoignons Tillé et qu'il faudra déterminer une date. Elle rappelle par ailleurs les dates des prochaines manifestations :
 - La fête communale aura lieu les 25, 26 et 27 mai 2024.
 - Le thé dansant se tiendra le dimanche 10 mars 2024.
 - Le repas des aînés est le samedi 4 novembre 2023.

→ Questions et observations diverses :

- Madame PETIT constate que depuis que le conseil est élu, aucune communication concernant le budget de la commune n'a été faite auprès de la population et souhaite savoir si les habitants peuvent obtenir ces informations. Madame le Maire lui répond que oui par le site internet de la commune et que le conseil municipal l'a voté.
- Madame CAMUS souhaite savoir où en est le projet de city-stade. Madame le Maire l'informe qu'elle attend encore un devis. Dès réception, le dossier de subventions sera déposé auprès du conseil départemental.
- Madame TANNIERE demande s'il est possible d'envisager des panneaux lumineux clignotants solaires au niveau du stop de la RD203. Madame CAMUS constate qu'il y a un fort risque d'accident à cette intersection.
- Madame CAMUS constate qu'il y a beaucoup de problème de stationnement rue du Moulin depuis la mise en sens interdit de la rue des Vignes.
- Madame PETIT s'interroge s'il n'est pas préférable de vendre l'ancienne boucherie plutôt que de laisser le bien se détériorer puisque la commune n'a pas de projet pour ce bien. Madame le Maire lui répond que le risque en vendant est qu'un projet de parking s'y installe.
- Madame CAMUS souhaite savoir où en est le projet au 48 rue l'Île de France (ancienne maison Demonchy). Madame le Maire l'informe que des projets pour la maîtrise d'œuvre ont été reçus et sont en cours d'analyse.
- Monsieur BURDIN veut des informations sur la circulation au niveau d'ISAGRI. Madame le Maire lui indique avoir rendez-vous avec la CAB mercredi 27 septembre pour faire le point.
- Madame CAMUS demande si c'est la commune qui est en charge de l'entretien de la zone artisanale. Madame le Maire lui répond que l'entretien de cette zone est de la compétence de l'agglomération.
- Madame CAMUS signale que la route qui mène au collège est dangereuse et souhaite savoir si une piste cyclable ou un trottoir peuvent être réalisés pour sécuriser la zone. Madame le Maire lui indique que ce point sera évoqué lors du rendez-vous avec la CAB le 27 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est levé à 20 heures 33.

Catherine MARTIN
Maire



Anaïs CAMUS
Secrétaire de séance